CONSEIL POUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

BANC GEORGES

CRITÈRES DE CONSERVATION EN 1997 VISANT LES STOCKS DE POISSON DE FOND DU BANC GEORGES

RAPPORT AU MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

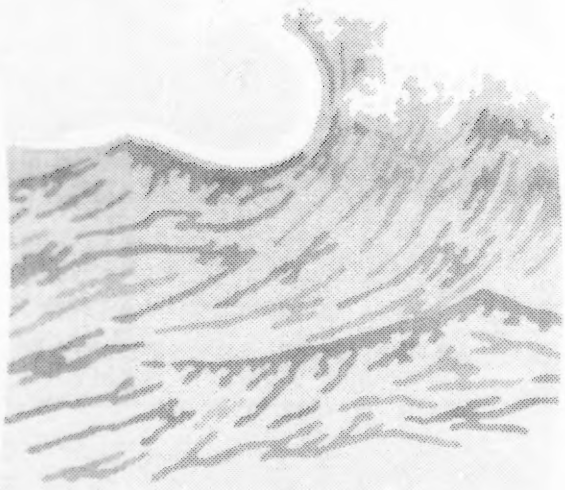

CCRH.97.R.2
Mai 1997

101-05874/

TABLE DES MATIÈRES

Lettre au Ministre 1
1. Stock de morue (5Zjm) 4
2. Stock d'aiglefin (5Zj,m) 6
3. Limande à queue jaune (5Zj,m) 8

ANNEXES

A. Lettre aux intervenants A3
B. Présentations reçues A7
C. Composition du CCRH A11

Le 13 mai 1997

L'honorable Fred Mifflin, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
200, rue Kent
Ottawa (Ont.)
K1A 0E6

Monsieur,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) a été investi du mandat de vous conseiller sur les critères en matière de conservation des stocks de poisson de l'Atlantique. Conformément à ce mandat, le Conseil a consulté des représentants du secteur des Sciences et de l'industrie au sujet des critères de conservation des stocks de poisson de fond du banc Georges.

Le Conseil a maintenant terminé les consultations sur l'aiglefin de l'est du banc Georges, de même que sur la morue et la limande à queue jaune de ce banc. Tous les intervenants qui ont participé à cette séance à Yarmouth (N. É.) le 7 mai se sont montrés très favorables au principe de conservation et ont recommandé unanimement au Conseil d'envisager des mesures strictes à cet égard pour tous ces stocks. Ceux qui ont pratiqué la pêche dans le banc Georges ont constaté des indices de reprise et ils se sont engagés à permettre le rétablissement de ces stocks. Tous ceux qui ont participé à nos consultations pensent qu'une stratégie en vue de reconstituer ces stocks devrait être envisagée de façon dynamique et que le TAC devrait être maintenu à un niveau inférieur au taux de $F_{0.1}$ pour permettre ce rétablissement. Les représentants de l'industrie ont tous recommandé dans leurs présentations des mesures et des niveaux de quotas qui vont dans ce sens.

On a fait remarquer lors des consultations que le report de l'ouverture de cette pêche en juin a eu une incidence positive, tout comme la fermeture du secteur américain. Bon nombre de représentants de l'industrie se sont fortement prononcés en faveur de l'ouverture de la pêche le 1er juin pour permettre, selon eux, une pêche plus responsable. Bon nombre d'intervenants ont déclaré que les mesures de conservation strictes et que les quotas modérés de l'année précédente avaient porté fruits. D'autres ont parlé d'opérations de pêche plus responsables de la part de l'industrie. Les mesures de conservation adoptées au cours des trois dernières années, qui portaient notamment sur le maillage, le contrôle obligatoire à quai, et la présence d'observateurs à bord des bateaux devraient être maintenues.

Le Conseil profite de l'occasion pour vous remercier, vous et le Ministère, de l'excellent exposé fait par les fonctionnaires de la Station biologique de St. Andrews. La qualité des débats et des discussions pendant les consultations de Yarmouth démontre le rapport solide qui existe entre le secteur des Sciences et l'industrie dans ce domaine, en plus d'illustrer la qualité des conseils fournis et des exposés donnés, de même que le haut degré de collaboration en vue d'atteindre nos objectifs de conservation.

En formulant ses recommandations pour le banc Georges, le Conseil s'est inspiré des critères qui suivent, et qui selon lui mèneront au rétablissement de ces stocks :

- **établir des quotas inférieurs à $F_{0.1}$;**
- **viser un accroissement d'au moins 5 p. 100 de la biomasse;**
- **viser un risque d'une baisse de biomasse (selon l'analyse des risques) de l'ordre de 20 p. 100 ou moins;**
- **établir un rapport approprié des quotas de morue et d'aiglefin, pour réduire les rejets global et sélectif.**

Veuillez noter que toutes les recommandations du Conseil sur les quotas, combinées aux niveaux de prises prévus pour les États Unis, sont inférieures au niveau $F_{0.1}$ établi dans les rapports sur la situation des stocks et permettent la reconstitution des stocks dans une proportion de plus de 5 p. 100, et visent un risque d'une baisse de biomasse de l'ordre de 20 p. 100 ou moins. Vous constaterez que le risque d'une baisse de biomasse est légèrement supérieur pour la morue que pour les deux autres espèces, mais le Conseil pense qu'il importe de maintenir un rapport plus favorable entre les quotas de morue et d'aiglefin.

Le CCRH est heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de ces recommandations et il est convaincu que vous les trouverez utiles dans le cadre de vos délibérations.

Je vous prie d'agréer mes sentiments les meilleurs

Le Président,
Fred Woodman

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE CONSERVATION POUR CHAQUE STOCK EN 1997

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

1. MORUE 5ZJ,M

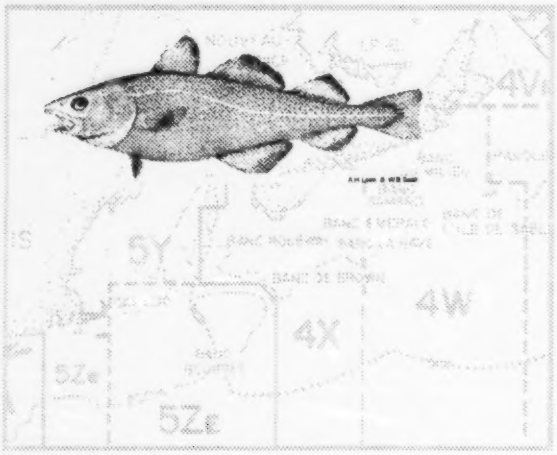

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a conclu qu'il fallait interdire l'exploitation de ce stock, dans un but de conservation. Il a toutefois admis qu'une fermeture de la pêche canadienne ne suffirait pas à protéger le stock; il faudrait aussi que les États-Unis entreprennent une action pareille. Le Conseil a donc exhorté les autorités à poursuivre les consultations avec le gouvernement leurs homologues aux États-Unis, afin que soient prises le plus tôt possible des mesures de gestion destinées à favoriser la reconstitution du stock.

En 1994, la pêche a été interdite à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai, et, jusqu'au 30 juin, pour les hauturiers. Du côté des États-Unis, la pêche a été fermée du 1er janvier au 30 juin.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales pour en venir à des mesures appropriées de gestion favorisant la reconstitution du stock. En mai 1995, le CCRH a recommandé au ministre des Pêches et des Océans d'interdire la pêche dirigée de la morue de 5Zj,m en 1995 et de limiter les prises fortuites à moins de 1 000 t. En novembre 1995, le Conseil a de nouveau recommandé la poursuite des consultations bilatérales et le maintien de la fermeture jusqu'en juin 1996. En mai 1996, il recommandait de fixer à 2 000 t le TAC de 1996 pour la morue de 5Zj,m.

CONSULTATIONS DE 1997

En mai 1997, des consultations sur les stocks de 5Z ont eu lieu à Yarmouth. Les intervenants se sont montrés satisfaits des indices de rétablissement des stocks constatés au cours de l'année écoulée, mais ont unanimement demandé au Conseil de continuer à faire preuve de prudence. Tous les porte parole de l'industrie ont recommandé un taux inférieur à $F_{0,1}$. On s'est également entendu pour déclarer

RECOMMANDATION # 1:

Le Conseil recommande :

- **1.1. qu'on poursuive les consultations bilatérales avec les États Unis pour en venir à des mesures de gestion appropriées en vue de la reconstitution du stock;**
- **1.2 que le quota canadien pour 1997 soit établi à 3 000 t;**
- **1.3 que la pêche débute le 1er juin 1997 pour permettre une meilleure combinaison de quotas de morue et d'aiglefin et, par conséquent, réduire les problèmes de prises fortuites.**

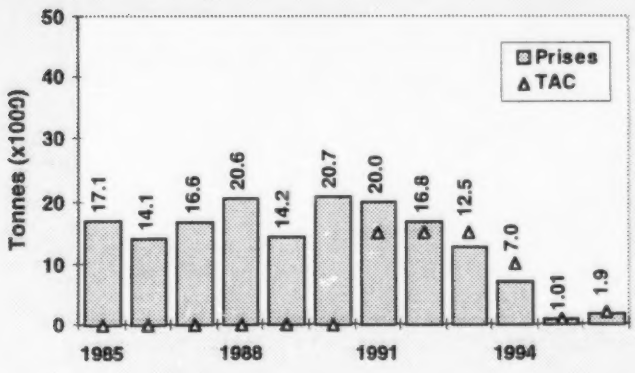

que la présence d'observateurs à bord des bateaux et que les contrôles à quai avaient une incidence positive et qu'un rapport plus étroit (de 1 à 1) entre les quotas de morue et d'aiglefin permettrait également une pêche plus responsable.

ANALYSE :

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- Le niveau d'exploitation est inférieur à $F_{0,1}$
- Les classes d'âge de 1992 et 1995 sont moyennes; les classes d'âge de 1994 et 1996 sont inférieures;
- 49 p. 100 des prises de 1996 proviennent des classes d'âge de 1992
- La biomasse génitrice est en hausse par rapport au faible niveau de 1994, mais demeure toujours inférieure au seuil indispensable.

Il s'agit d'un stock chevauchant. Le Conseil reconnaît l'amélioration de l'abondance par suite des mesures de conservation adoptées par l'industrie et favorise le maintien de ces initiatives.

Le taux d'exploitation en 1996 était inférieur au niveau $F_{0,1}$. La classe d'âge de 1992 est moyenne et 49 p. 100 des prises de 1996 proviennent de cette classe d'âge. La classe d'âge de 1995 semble également être moyenne. La biomasse génitrice est en hausse par rapport au faible niveau de 1994, mais elle demeure inférieure au niveau indispensable pour assurer un recrutement plus fructueux.

Le Conseil recommande un quota canadien de 3 000 t car il permettra une reconstitution du stock, maintiendra l'exploitation à un faible niveau et réduira le risque d'une diminution de la biomasse. Selon les probabilités (90 %) on peut entrevoir une augmentation de 19 % de la biomasse en 1998.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: indices de rétablissement	*Par rapport à la moyenne*
Biomasse génitrice	En hausse
Biomasse totale	Inférieure à la moyenne à long terme
Recrutement	Rétablissement attribuable à des classes d'âge moyenne en 1992 et 1995
Croissance et état	Moyen
Structure par âge	En expansion
Distribution	Limitée dans le secteur américain
Taux d'exploitation récent	Inférieur à $F_{0,1}$

1. MORUE 5ZJ,M

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En novembre 1993, le Conseil a conclu qu'il fallait interdire l'exploitation de ce stock, dans un but de conservation. Il a toutefois admis qu'une fermeture de la pêche canadienne ne suffirait pas à protéger le stock; il faudrait aussi que les États-Unis entreprennent une action pareille. Le Conseil a donc exhorté les autorités à poursuivre les consultations avec le gouvernement leurs homologues aux États-Unis, afin que soient prises le plus tôt possible des mesures de gestion destinées à favoriser la reconstitution du stock.

En 1994, la pêche a été interdite à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai, et, jusqu'au 30 juin, pour les hauturiers. Du côté des États-Unis, la pêche a été fermée du 1er janvier au 30 juin.

En novembre 1994, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales pour en venir à des mesures appropriées de gestion favorisant la reconstitution du stock. En mai 1995, le CCRH a recommandé au ministre des Pêches et des Océans d'interdire la pêche dirigée de la morue de 5Zj,m en 1995 et de limiter les prises fortuites à moins de 1 000 t. En novembre 1995, le Conseil a de nouveau recommandé la poursuite des consultations bilatérales et le maintien de la fermeture jusqu'en juin 1996. En mai 1996, il recommandait de fixer à 2 000 t le TAC de 1996 pour la morue de 5Zj,m.

CONSULTATIONS DE 1997

En mai 1997, des consultations sur les stocks de 5Z ont eu lieu à Yarmouth. Les intervenants se sont montrés satisfaits des indices de rétablissement des stocks constatés au cours de l'année écoulée, mais ont unanimement demandé au Conseil de continuer à faire preuve de prudence. Tous les porte parole de l'industrie ont recommandé un taux inférieur à $F_{0,1}$. On s'est également entendu pour déclarer

RECOMMANDATION # 1:

Le Conseil recommande :

1.1. qu'on poursuive les consultations bilatérales avec les États Unis pour en venir à des mesures de gestion appropriées en vue de la reconstitution du stock;

1.2 que le quota canadien pour 1997 soit établi à 3 000 t;

1.3 que la pêche débute le 1er juin 1997 pour permettre une meilleure combinaison de quotas de morue et d'aiglefin et, par conséquent, réduire les problèmes de prises fortuites.

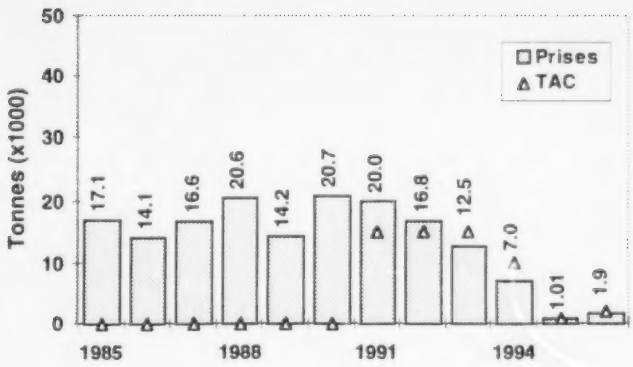

que la présence d'observateurs à bord des bateaux et que les contrôles à quai avaient une incidence positive et qu'un rapport plus étroit (de 1 à 1) entre les quotas de morue et d'aiglefin permettrait également une pêche plus responsable.

ANALYSE :

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- Le niveau d'exploitation est inférieur à $F_{0,1}$
- Les classes d'âge de 1992 et 1995 sont moyennes; les classes d'âge de 1994 et 1996 sont inférieures;
- 49 p. 100 des prises de 1996 proviennent des classes d'âge de 1992
- La biomasse génitrice est en hausse par rapport au faible niveau de 1994, mais demeure toujours inférieure au seuil indispensable.

Il s'agit d'un stock chevauchant. Le Conseil reconnaît l'amélioration de l'abondance par suite des mesures de conservation adoptées par l'industrie et favorise le maintien de ces initiatives.

Le taux d'exploitation en 1996 était inférieur au niveau $F_{0,1}$. La classe d'âge de 1992 est moyenne et 49 p. 100 des prises de 1996 proviennent de cette classe d'âge. La classe d'âge de 1995 semble également être moyenne. La biomasse génitrice est en hausse par rapport au faible niveau de 1994, mais elle demeure inférieure au niveau indispensable pour assurer un recrutement plus fructueux.

Le Conseil recommande un quota canadien de 3 000 t car il permettra une reconstitution du stock, maintiendra l'exploitation à un faible niveau et réduira le risque d'une diminution de la biomasse. Selon les probabilités (90 %) on peut entrevoir une augmentation de 19 % de la biomasse en 1998.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock: indices de rétablissement	
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**En hausse**
Biomasse totale	**Inférieure à la moyenne à long terme**
Recrutement	**Rétablissement attribuable à des classes d'âge moyenne en 1992 et 1995**
Croissance et état	**Moyen**
Structure par âge	**En expansion**
Distribution	**Limitée dans le secteur américain**
Taux d'exploitation récent	**Inférieur à $F_{0,1}$**

2. AIGLEFIN 5ZJ,M

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août et novembre 1993, le Conseil a recommandé de fermer le Banc Georges à la pêche de l'aiglefin, à des fins de conservation. Il a recommandé la poursuite des consultations avec les États-Unis afin qu'on prenne immédiatement et de toute urgence des mesures de gestion pour reconstituer ce stock. On a interdit en 1994 la pêche de ce stock à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai, et pendant un mois de plus (jusqu'au 30 juin) à la flottille hauturière. Les mesures de gestion visaient surtout à éviter la capture des membres de la classe annuelle 1992, dont on estimait la longueur à 45 cm, pendant la plus grande partie de l'année.

En 1994, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales, pour prendre des mesures de gestion favorisant un rétablissement du stock. Il a aussi recommandé de fermer entre-temps la pêche jusqu'en juin 1995, date avant laquelle il formulerait une recommandation finale sur le TAC de 1995. Le Conseil a recommandé en mai 1995 de fixer à 2 500 t le TAC de 1995 pour l'aiglefin de 5Zj,m. En mai 1996, il recommandait un TAC de 4 500 t pour 5Z,m.

CONSULTATIONS DE 1997

Des consultations sur les stocks d'aiglefin de 5Z ont eu lieu à Yarmouth en mai 1997. Les intervenants se sont montrés satisfaits en constatant un rétablissement des stocks survenu au cours de l'année écoulée, mais ils ont unanimement demandé au Conseil de continuer à faire preuve de prudence. Tous les porte parole de l'industrie ont recommandé un taux inférieur à $F_{0.1}$. On s'est en outre entendu sur le fait que la présence d'observateurs à bord des bateaux et que le contrôle à quai ont eu des incidences positives et qu'un rapport plus

RECOMMANDATION # 2:

Le Conseil recommande :

2.1. **qu'on poursuive les consultations biltérales avec les États-Unis pour en venir à des mesures de gestion appropriées en vue de la reconstitution des stocks;**

2.2 **que le quota canadien pour 1997 soit établi à 3 200 t;**

2.3 **que la pêche débute le 1er juin 1997, pour permettre une meilleure combinaison de quotas de morue et d'aiglefin et par conséquent, réduire les problèmes de prises fortuites.**

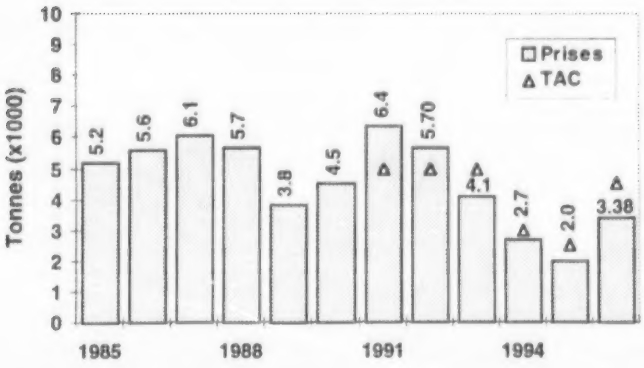

étroit (de 1 à 1) entre les quotas de morue et d'aiglefin permettrait également une pêche plus responsable.

ANALYSE :

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- Le niveau d'exploitation est inférieur à $F_{0.1}$
- Les classes d'âge de 1992 et 1993 sont moyennes mais le recrutement à partir des classes d'âge ultérieures sera faible;
- Le niveau de biomasse est près de la moyenne, mais inférieur du tiers à la moyenne à long terme;
- La biomasse génitrice est toujours à un niveau inférieur au seuil indispensable.

Il s'agit d'un stock chevauchant dont la majeure partie semble se trouver en eaux canadiennes.

Le Conseil tient compte de l'amélioration de ce stock par suite des mesures de conservation adoptées par l'industrie ces dernières années et est favorable au maintien de ces initiatives.

Le CCRH se préoccupe de la faiblesse apparente des classes d'âge depuis 1994. Malgré une certaine reprise, la biomasse demeure faible comparativement au niveau enregistré au cours de la période de 1930 à 1950. C'est pourquoi il faut continuer d'adopter une approche prudente en vue de promouvoir le rétablissement des stocks.

Le Conseil recommande donc un quota de 3 200 t car il permettra le rétablissement des stocks, le maintien d'un taux d'exploitation faible, et réduira le risque d'une diminution de la biomasse. En fonction d'un taux de probabilité de 73 p. 100, la biomasse enregistrera une augmentation en 1998. Selon ce scénario, l'augmentation devrait représenter de 7 à 8 p. 100.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**recrutement en hausse**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Stabilisée, mais à des niveaux jugés faibles**
Biomasse totale	**Au tiers des niveaux au cours de la période s'échelonnant de 1930 à 1950**
Recrutement	**Sporadique; moyen en fonction des classes d'âge de 1992 et 1993**
Croissance et état	**Moyen**
Structure par âge	**Peu de classes d'âge**
Distribution	**Limitée dans le secteur américain**
Taux d'exploitation récent	**Inférieur à $F_{0.1}$**

2. AIGLEFIN 5ZJ,M

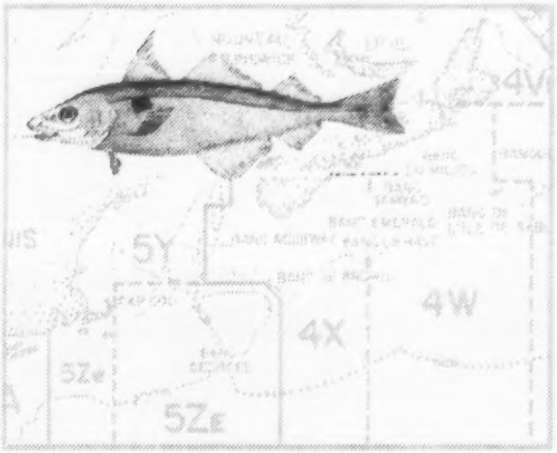

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

En août et novembre 1993, le Conseil a recommandé de fermer le Banc Georges à la pêche de l'aiglefin, à des fins de conservation. Il a recommandé la poursuite des consultations avec les États-Unis afin qu'on prenne immédiatement et de toute urgence des mesures de gestion pour reconstituer ce stock. On a interdit en 1994 la pêche de ce stock à tous les secteurs du 1er janvier au 31 mai, et pendant un mois de plus (jusqu'au 30 juin) à la flottille hauturière. Les mesures de gestion visaient surtout à éviter la capture des membres de la classe annuelle 1992, dont on estimait la longueur à 45 cm, pendant la plus grande partie de l'année.

En 1994, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales, pour prendre des mesures de gestion favorisant un rétablissement du stock. Il a aussi recommandé de fermer entre-temps la pêche jusqu'en juin 1995, date avant laquelle il formulerait une recommandation finale sur le TAC de 1995. Le Conseil a recommandé en mai 1995 de fixer à 2 500 t le TAC de 1995 pour l'aiglefin de 5Zj,m. En mai 1996, il recommandait un TAC de 4 500 t pour 5Z,m.

CONSULTATIONS DE 1997

Des consultations sur les stocks d'aiglefin de 5Z ont eu lieu à Yarmouth en mai 1997. Les intervenants se sont montrés satisfaits en constatant un rétablissement des stocks survenu au cours de l'année écoulée, mais ils ont unanimement demandé au Conseil de continuer à faire preuve de prudence. Tous les porte parole de l'industrie ont recommandé un taux inférieur à $F_{0.1}$. On s'est en outre entendu sur le fait que la présence d'observateurs à bord des bateaux et que le contrôle à quai ont eu des incidences positives et qu'un rapport plus

RECOMMANDATION # 2:

Le Conseil recommande :

- **2.1. qu'on poursuive les consultations biltérales avec les États-Unis pour en venir à des mesures de gestion appropriées en vue de la reconstitution des stocks;**
- **2.2 que le quota canadien pour 1997 soit établi à 3 200 t;**
- **2.3 que la pêche débute le 1er juin 1997, pour permettre une meilleure combinaison de quotas de morue et d'aiglefin et par conséquent, réduire les problèmes de prises fortuites.**

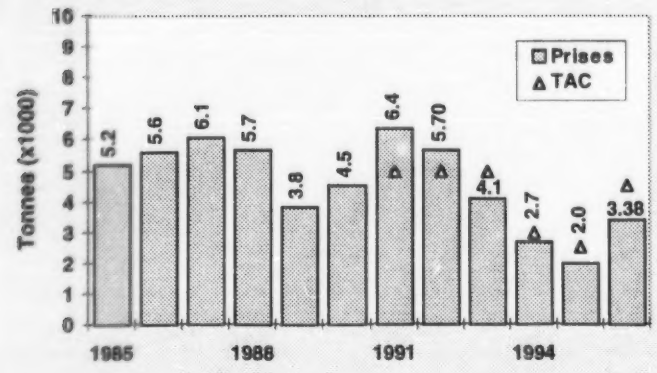

étroit (de 1 à 1) entre les quotas de morue et d'aiglefin permettrait également une pêche plus responsable.

ANALYSE :

Constatations du rapport de 1997 du MPO sur l'état des stocks :

- Le niveau d'exploitation est inférieur à $F_{0.1}$
- Les classes d'âge de 1992 et 1993 sont moyennes mais le recrutement à partir des classes d'âge ultérieures sera faible;
- Le niveau de biomasse est près de la moyenne, mais inférieur du tiers à la moyenne à long terme;
- La biomasse génitrice est toujours à un niveau inférieur au seuil indispensable.

Il s'agit d'un stock chevauchant dont la majeure partie semble se trouver en eaux canadiennes.

Le Conseil tient compte de l'amélioration de ce stock par suite des mesures de conservation adoptées par l'industrie ces dernières années et est favorable au maintien de ces initiatives.

Le CCRH se préoccupe de la faiblesse apparente des classes d'âge depuis 1994. Malgré une certaine reprise, la biomasse demeure faible comparativement au niveau enregistré au cours de la période de 1930 à 1950. C'est pourquoi il faut continuer d'adopter une approche prudente en vue de promouvoir le rétablissement des stocks.

Le Conseil recommande donc un quota de 3 200 t car il permettra le rétablissement des stocks, le maintien d'un taux d'exploitation faible, et réduira le risque d'une diminution de la biomasse. En fonction d'un taux de probabilité de 73 p. 100, la biomasse enregistrera une augmentation en 1998. Selon ce scénario, l'augmentation devrait représenter de 7 à 8 p. 100.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**recrutement en hausse**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Stabilisée, mais à des niveaux jugés faibles**
Biomasse totale	**Au tiers des niveaux au cours de la période s'échelonnant de 1930 à 1950**
Recrutement	**Sporadique; moyen en fonction des classes d'âge de 1992 et 1993**
Croissance et état	**Moyen**
Structure par âge	**Peu de classes d'âge**
Distribution	**Limitée dans le secteur américain**
Taux d'exploitation récent	**Inférieur à $F_{0.1}$**

3. LIMANDE À QUEUE JAUNE - 5ZJ,M

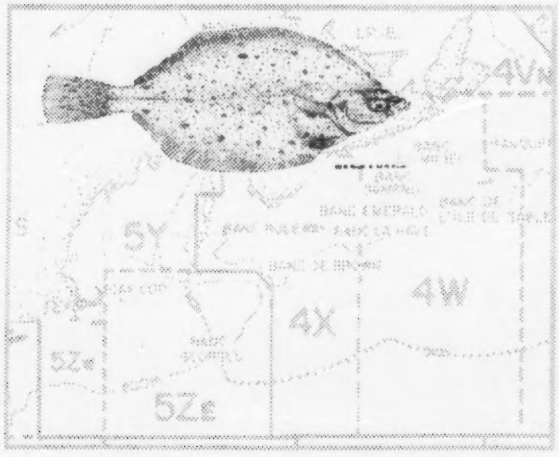

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

La pêche dirigée de la limande à queue jaune n'a débuté que récemment (8 à 10 bateaux y participaient), mais a été rapidement élargie en 1994 (environ 40 bateaux la pratiquaient). En novembre 1995, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales avec les É.-U., pour en venir à des mesures de gestion appropriées favorisant la reconstitution du stock. Dans l'intervalle, il faudrait interdire la pêche jusqu'en juin 1997; le Conseil formulera d'ici là une recommandation finale sur le TAC de 1996. En mai 1996, le Conseil a recommandé de fixer pour cette année-là le TAC pour la limande à queue jaune de 5Z à 415t.

CONSULTATIONS DE 1997

En mai 1997, des consultations sur les stocks de limandes à queue jaune de 5Z ont eu lieu à Yarmouth. Les intervenants se sont montrés satisfaits du modeste rétablissement constaté, mais ont demandé au Conseil de continuer à formuler des recommandations prudentes.

ANALYSE :

Le rapport sur l'état des stocks du MPO pour 1997 indique ce qui suit :

- Il s'agit d'un secteur de pêche récemment mis sur pied au Canada depuis 1993
- Le taux d'exploitation est inférieur à $F_{0.1}$
- La biomasse enregistre une reprise, mais demeure à des niveaux faibles
- Le niveau de recrutement s'améliore, sans être supérieur aux classes d'âge des années 1990.

Il s'agit d'un stock chevauchant, dont la majeure partie semble se trouver en eaux canadiennes.

RECOMMANDATION # 3:

Le Conseil recommande :

3.1. qu'on poursuive les relations bilatérales avec les États-Unis pour en venir à des mesures de gestion appropriées en faveur du rétablissement des stocks.

3.2 que le quota canadien pour 1997 soit établi à 800 t.

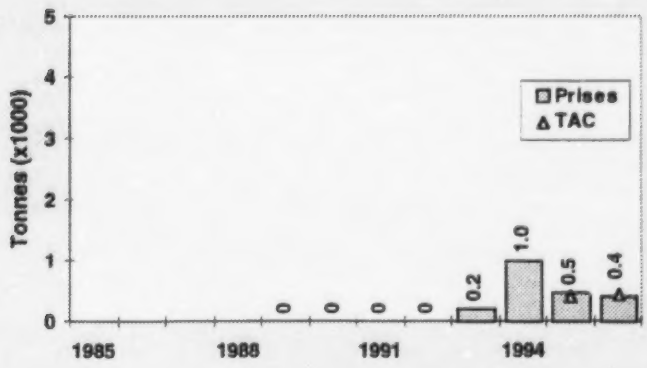

Il s'agit d'une nouvelle pêche relativement récente pour l'industrie canadienne, à compter de 1993.

Le Conseil tient compte du fait que les améliorations apportées à la situation des stocks résultent d'une approche prudente adoptée par l'industrie au cours des dernières années et favorise le maintien de ces initiatives.

Le niveau de la biomasse de la limande à queue jaune est inférieur à la moyenne à long terme, mais laisse entrevoir une amélioration. Les classes d'âge des années 1990 sont moyennes à importantes, mais celles de 1995 semblent être faibles. La structure d'âge de la population s'élargit comme en témoigne la composition par taille des débarquements au cours des trois dernières années. Les taux d'exploitation se sont situés bien en deça du niveau $F_{0.1}$ en 1995 et 1996.

Le Conseil recommande un quota canadien de 800 t pour 1997, car il permettra le rétablissement du stock, de maintenir un taux d'exploitation faible, et de réduire le risque d'une diminution de la biomasse. Selon les probabilités (80 p. 100), la biomasse augmentera en 1998. D'après ce scénario, cette augmentation serait de l'ordre de 10 p. 100.

Selon le Conseil, les chiffres précités sont calculés en fonction d'une méthode préconisant une approche la plus prudente possible en ce qui concerne le niveau $F_{0.1}$. Les scientifiques ont utilisé une autre méthode dans les rapports sur la situation des stocks (RSS) du MPO; on y formule une estimation supérieure du niveau $F_{0.1}$ (ou son équivalent). Le Conseil préfère faire preuve de prudence et pense que l'autre méthode est trop optimisme. Pour une évaluation détaillée des deux approches utilisées, veuillez consulter le rapport RSS A3 15 du MPO sur la limande à queue jaune dans le banc Georges.

OPINION DU CONSEIL SUR L'ÉTAT DU STOCK

Indicateur global du stock	**en cours de rétablissement**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Inférieure à la moyenne à long terme, mais en hausse**
Biomasse totale	**Faible**
Recrutement	**Classes d'âge de moyennes à importantes au cours des années 1990 : la classe d'âge de 1995 semble faible**
Croissance et état	**Moyen**
Structure par âge	**En expansion**
Distribution	**Plus concentrée dans le secteur canadien**
Taux d'exploitation récent	**Inférieur à $F_{0.1}$**

3. LIMANDE À QUEUE JAUNE - 5ZJ,M

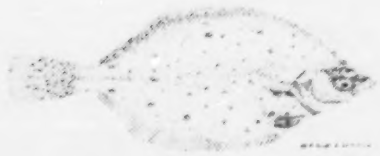

HISTORIQUE DES RECOMMANDATIONS DU CCRH

La pêche dirigée de la limande à queue jaune n'a débuté que récemment (8 à 10 bateaux y participaient), mais a été rapidement élargie en 1994 (environ 40 bateaux la pratiquaient). En novembre 1995, le Conseil a recommandé qu'on poursuive les consultations bilatérales avec les E.-U., pour en venir à des mesures de gestion appropriées favorisant la reconstitution du stock. Dans l'intervalle, il faudrait interdire la pêche jusqu'en juin 1997; le Conseil formulera d'ici là une recommandation finale sur le TAC de 1996. En mai 1996, le Conseil a recommandé de fixer pour cette année-là le TAC pour la limande à queue jaune de 5Z à 415t.

CONSULTATIONS DE 1997

En mai 1997, des consultations sur les stocks de limandes à queue jaune de 5Z ont eu lieu à Yarmouth. Les intervenants se sont montrés satisfaits du modeste rétablissement constaté, mais ont demandé au Conseil de continuer à formuler des recommandations prudentes.

ANALYSE :

Le rapport sur l'état des stocks du MPO pour 1997 indique ce qui suit :

- Il s'agit d'un secteur de pêche récemment mis sur pied au Canada depuis 1993
- Le taux d'exploitation est inférieur à $F_{0.1}$
- La biomasse enregistre une reprise, mais demeure à des niveaux faibles
- Le niveau de recrutement s'améliore, sans être supérieur aux classes d'âge des années 1990.

Il s'agit d'un stock chevauchant, dont la majeure partie semble se trouver en eaux canadiennes.

RECOMMANDATION # 3:

Le Conseil recommande :

3.1. qu'on poursuive les relations bilatérales avec les États-Unis pour en venir à des mesures de gestion appropriées en faveur du rétablissement des stocks.

3.2 que le quota canadien pour 1997 soit établi à 800 t.

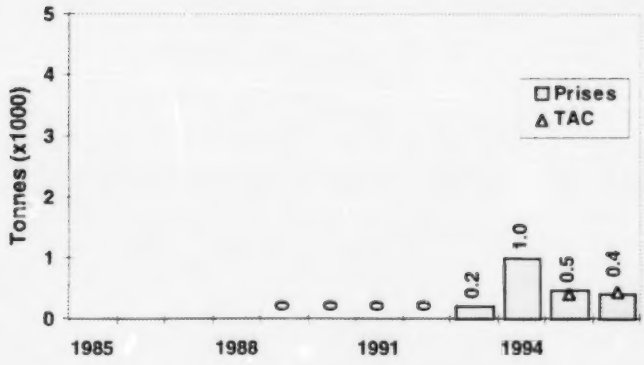

Il s'agit d'une nouvelle pêche relativement récente pour l'industrie canadienne, à compter de 1993.

Le Conseil tient compte du fait que les améliorations apportées à la situation des stocks résultent d'une approche prudente adoptée par l'industrie au cours des dernières années et favorise le maintien de ces initiatives.

Le niveau de la biomasse de la limande à queue jaune est inférieur à la moyenne à long terme, mais laisse entrevoir une amélioration. Les classes d'âge des années 1990 sont moyennes à importantes, mais celles de 1995 semblent être faibles. La structure d'âge de la population s'élargit comme en témoigne la composition par taille des débarquements au cours des trois dernières années. Les taux d'exploitation se sont situés bien en deça du niveau $F_{0.1}$ en 1995 et 1996.

Le Conseil recommande un quota canadien de 800 t pour 1997, car il permettra le rétablissement du stock, de maintenir un taux d'exploitation faible, et de réduire le risque d'une diminution de la biomasse. Selon les probabilités (80 p. 100), la biomasse augmentera en 1998. D'après ce scénario, cette augmentation serait de l'ordre de 10 p. 100.

Selon le Conseil, les chiffres précités sont calculés en fonction d'une méthode préconisant une approche la plus prudente possible en ce qui concerne le niveau $F_{0.1}$. Les scientifiques ont utilisé une autre méthode dans les rapports sur la situation des stocks (RSS) du MPO; on y formule une estimation supérieure du niveau $F_{0.1}$ (ou son équivalent). Le Conseil préfère faire preuve de prudence et pense que l'autre méthode est trop optimisme. Pour une évaluation détaillée des deux approches utilisées, veuillez consulter le rapport RSS A3 15 du MPO sur la limande à queue jaune dans le banc Georges.

Opinion du Conseil sur l'état du stock

Indicateur global du stock	**en cours de rétablissement**
	Par rapport à la moyenne
Biomasse génitrice	**Inférieure à la moyenne à long terme, mais en hausse**
Biomasse totale	**Faible**
Recrutement	**Classes d'âge de moyennes à importantes au cours des années 1990 : la classe d'âge de 1995 semble faible**
Croissance et état	**Moyen**
Structure par âge	**En expansion**
Distribution	**Plus concentrée dans le secteur canadien**
Taux d'exploitation récent	**Inférieur à $F_{0.1}$**

ANNEXE A

A. INVITATION AUX INTERVENANTS

le 28 avril 1996

Cher intervenant,

Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) tiendra une consultation publique, à 9 h 30, le 7 mai 1996, à la salle Yarmouth du Rodd Grand Hotel, Yarmouth (Nouvelle-Écosse), pour **recueillir de l'information sur les stocks de poisson de fond du banc Georges.**

Les opinions des intervenants permettront au CCRH de fournir des conseils au ministre des Pêches et des Océans sur les besoins, au titre de la conservation, des stocks d'aiglefin, de morue et de limande à queue jaune du banc Georges (5Zjm).

Le CCRH se consacre au rétablissement soutenu des stocks de poisson de fond du banc Georges afin d'atteindre un rendement équilibré, se rapprochant de la moyenne à long terme. Nous sommes optimistes quant à ces stocks, étant donné les conditions favorables du milieu et les mesures de conservation rigoureuses appliquées à la gestion de la pêche sur le banc Georges, notamment le rapport radio obligatoire des prises, l'utilisation de mailles carrées dans les chaluts à panneaux, un protocole pour la protection des petits poissons, la présence d'observateurs et la vérification obligatoire des débarquements à quai.

Nos recommandations pour 1996 réfléchissent l'éthique axée sur la conservation exprimée par les représentants de l'industrie lors des consultations sur ces stocks. Le Conseil félicite tous les intervenants d'avoir participé à la réunion de l'an passé.

Le CCRH a formulé, à l'intention du Ministre, les conseils suivants pour 1996 à l'égard des stocks du banc Georges (5Zjm) : le Conseil avait recommandé que le quota canadien d'**aiglefin** du banc Georges (5Zjm) soit fixé à 4 500 t, ce qui devait permettre une augmentation de 10 % de la biomasse d'aiglefin de 3+ ans.

Le Conseil avait recommandé que le quota de **limande à queue jaune** (5Zhjmn) soit fixé à 415 t, ce qui devait permettre une augmentation d'environ 32 % de la biomasse de limande de 4+ ans.

Dans le cas de la **morue** du banc Georges (5Zjm), le Conseil avait recommandé que le quota soit fixé à 2 000 t, afin de permettre une augmentation de 7 % de la biomasse de morue de 3+ ans.

Pour aider à orienter la discussion lors de la consultation à Yarmouth, le CCRH a préparé les questions suivantes :

1. D'après vos connaissances sur le banc Georges, la biomasse est-elle suffisante? Quel seuil de rétablissement devrions-nous viser?
2. Quel est le meilleur moyen d'accélérer le rétablissement des stocks? Par exemple, pêcher à F0,1 ou à un niveau moindre afin d'assurer qu'il reste un plus grand nombre de reproducteurs et de gros poissons pour produire un recrutement adéquat?
3. Les recommandations formulées par le CCRH l'an passé ont-elles permis d'éliminer le rejet sélectif et le rejet global? Quelles devraient être les recommandations pour 1997 en ce qui concerne le mélange approprié de morue et d'aiglefin?

4. Étant donné la complexité de l'écosystème du banc Georges, quel effet, d'après vous, aura la pêche américaine proposée du hareng-appât sur les stocks canadiens de poisson de fond?

Les intervenants intéressés sont invités à faire des présentations publiques, soit par voie d'un exposé oral ou d'un mémoire. Le CCRH a demandé au ministère des Pêches et des Océans de présenter, lors de la réunion, les nouvelles données qu'il a diffusées dans son Rapport 1997 sur la situation des stocks.

Pour obtenir un complément d'information ou si vous n'êtes pas en mesure de participer à cette réunion, mais que vous aimeriez présenter un mémoire, communiquez avec nous à l'adresse suivante :

Conseil pour la conservation des ressources halieutiques
C.P. 2001, Succursale D
OTTAWA (ON) K1P 5W3
messagerie vocale : (613) 998-0433
fax : (613) 998-1146
adresse électronique : info@frcc.x400.gc.ca

Le Conseil porte beaucoup d'importance à vos opinions, et nous espérons que vous participerez à la réunion dans la pleine mesure.

Nous vous prions d'agréer, cher intervenant, l'expression de nos sentiments distingués.

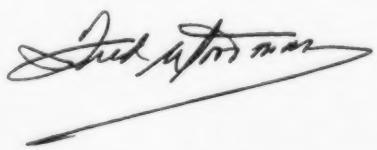

Le président du CCRH
Fred Woodman

ANNEXE B

B. MÉMOIRES REÇUS

CCRH.97.5Z-1	Bee d'Entremont, Acadian Fish Processors Ltd., comté de Yarmouth (N.-É.)
CCRH.97.5Z-2	Claude d'Entremont, Inshore Fisheries Ltd., comté de Yarmouth (N.-É.)
CCRH.97.5Z-3	Brian Giroux, Scotia Fundy Mobile Gear Fishermen's Association, Yarmouth, (N.-É.)
CCRH.97.5Z-4	Evan L. Walters, Shelburne County Competitive Fishermen's Association, Shelburne, (N.-É.)

ANNEXE C

C. Composition du CCRH

Membres:

Fred Woodman, Président
Dr. Jean-Claude Brêthes, Vice-Président
Michael Belliveau
Bruce Chapman
Dr. Tony Charles
Frank d'Entremont
Sam Elsworth
Sally Goddard
Jean-Claude Grégoire
Tom Hallett
Frank Hennessey
Dr. Paul LeBlond
Dr. Victorin Mallet
Trevor Taylor
Maureen Yeadon

Délégués des gouvernements provinciaux:

Bruce Ashley, Territoires du Nord-Ouest
Glen Blackwood, Terreveuve et le Labrador
Yvon Chiasson, Nouveau Brunswick
David Gillis, Île-du-Prince-Edward
Dario Lemelin, Québec
Clarrie MacKinnon, Nouvelle Écosse

Membres d'office provenant du MPO:

Dr. Bill Doubleday
Dawn Nicholson-O'Brien
Barry Rashotte

Secretariat du CCRH:

Catrina Tapley, Directrice exécutive
Linda Brisebois
Renée Brisson
Michael Mancini
Denis Rivard
Lisa Tenace

Groupe de travail du Banc Georges:

Frank d'Entremont
Sam Elsworth
Dr. Paul LeBlond
Maureen Yeadon